

PARTICIPEZ À L'INITIATIVE

► **Faites un don à La Foncière Élémentaire :**

via la plateforme internet HELLOASSO

<https://www.helloasso.com/associations/la-fonciere-elementaire/collectes/nouvelle-collecte-ferme-de-la-rauze-fonciere-elementaire>

ou par CHÈQUE à notre adresse avec le bulletin de don

OBJECTIF 70 000 EUROS

► **Signez la CHARTE DES TERRES CONFIÉES**

+

► **Participez à une commission de la Foncière selon vos envies ou affinités**

La Foncière Élémentaire
lieu-dit Brayne, 46120 LE BOURG

fonciere.elementaire@protonmail.com

www.fonciere-elementaire.fr

Par une contribution monétaire volontaire à effet irrévocable, chacun-es s'inscrit dans un mouvement qui sort la terre, ressource commune, du marché spéculatif actuel. Cette démarche allège chaque nouvelle génération de paysans du poids de l'achat du foncier.



Ne pas jeter sur la voie publique / Graphisme :  Stéphanie SCHMITT : 36 rue du 19 mars 1962 - 92240 Malakoff / La Foncière Élémentaire : lieu-dit Brayne - 46120 LE BOURG

LA FONCIÈRE ELEMENTAIRE

2024

Confions la terre à des
paysan-nés engagé-es
dans une agriculture
en accord avec le vivant
pour les besoins
alimentaires locaux



LA FONCIÈRE ÉLÉMENTAIRE EST UN ORGANISME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL QUI ACQUIERT DES TERRES AGRICOLES. ELLE LES SOUSTRAIT DU MARCHÉ SPÉCULATIF ET LES PRÉSERVE EN TANT QUE RESSOURCE COMMUNE.

NOUVELLE CAMPAGNE D'ACQUISITION

La Foncière Élémentaire veut acquérir 12 ha de terres arables sur la commune du BOURG, qui seront louées au collectif des 7 associé·es de La Ferme de la Rauze.

Première ferme soutenue par La Foncière Élémentaire, en bio depuis 30 ans, la Ferme de La Rauze produit et vend localement pain, charcuterie, viandes, huile, jus et purée de pomme, légumes et fromages.

Disposer de ces parcelles attenantes et libérer 10 ha de terres plus éloignées permettra à la ferme de regrouper le parcellaire autour des bâtiments et diminuer les trajets en voiture ou tracteur.

Ces 12 ha de bonnes terres à céréales renforceront l'autonomie en production de blé et petit épeautre pour le pain, méteils et triticales pour les porcs, foin et pâturage pour les vaches.

LA COLLECTE DE DONS VISE L'OBJECTIF DE 70 000 EUROS.



La Foncière est un organisme d'intérêt général, les dons sont ainsi en partie déductibles de l'impôt pour les particuliers comme pour les entreprises. Une façon de décider vous-même l'affectation de votre impôt.

LA TRANSMISSION DES FERMES EST DANS UNE IMPASSE

Pour tout·e paysan·ne qui n'a pas hérité de sa ferme, l'achat du foncier pèse au même titre que les autres charges sur sa rémunération et sur le prix des produits vendus. À chaque génération de paysan·ne l'opération se renouvelle. Le consommateur paye donc une nouvelle fois cet achat d'autant que le prix de la terre ne cesse d'augmenter.

LA FONCIÈRE ÉLÉMENTAIRE PROPOSE UNE ALTERNATIVE

La Foncière Élémentaire est durablement propriétaire des terres qu'elle acquiert. Elle les confie à des paysannes et paysans pour une production alimentaire destinée prioritairement à des besoins locaux. Elle leur met ces terres à disposition, en toute autonomie, dans le cadre d'un bail environnemental qui garantit des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du vivant.

DANS LE CADRE JURIDIQUE D'UN FONDS DE DOTATION

La Foncière Élémentaire s'engage à gérer les biens dont elle a la charge et à transmettre leur usage dans le respect de la "Charte des Terres Confiées", texte fondateur qui fédère les membres de la Foncière, ses fermier·e·s et ses contributeurs.

Un conseil d'administration pilote la Foncière. Il coordonne les commissions qui assurent son fonctionnement. La recherche du consensus est privilégiée pour toutes les décisions. Ce conseil est constitué de trois collèges : le territoire, les paysans, les sages. Ensemble, ils sont garants d'une gestion désintéressée.

